

INSERTION

2018-2021



*L'insertion au cœur  
de nos territoires.*

# Pacte territorial pour l'insertion (PTI)

L'alliance du social et de l'emploi





**Jean-Jacques LASSERRE**  
Président du Conseil départemental

*Le Département s'est investi depuis plusieurs années pour faciliter l'accès à l'emploi des publics allocataires du RSA.*

*Ce choix repose sur une conviction forte : « le travail est un facteur d'insertion essentiel de participation à la vie de la cité et d'autonomie de la personne ».*

*Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique des populations de nos territoires reste difficile, l'insertion doit être un levier au profit des personnes les plus fragiles.*

*Le Plan Départemental d'Insertion (PDI), adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décroiser ses politiques publiques. La politique Insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social et favorisant le retour à l'emploi. C'est bien une approche de parcours que nous construisons ensemble dans un continuum socio-professionnel favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces personnes.*

*Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion. Le Département a aussi souhaité une déclinaison sur les sept territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSsel) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).*

*La politique Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi ; elle est inscrite dans le projet départemental d'action sociale qui est au cœur des territoires au même titre que les autres politiques relevant de la compétence du Département.*



## Trois questions à Anne-Marie BRUTHÉ, Conseillère départementale :

### **En quoi ce PTI est différent du précédent ?**

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) a une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi, ce dans une approche de parcours construit avec la personne en recherche d'emploi et les socio-professionnels. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) formalise la démarche partenariale des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'idée est d'agir ensemble dans l'accompagnement vers l'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire. C'est donc un ensemble de partenaires qui est engagé à nos côtés pour à la fois élaborer ce PTI et le mettre en œuvre avec 17 fiches action répondant aux orientations du Plan Départemental d'Insertion. Ce PTI est bien un cadre partenarial qui doit nous permettre d'ajuster notre politique Insertion aux regards des besoins et des évolutions nécessaires ; d'autres partenaires pourront venir nous rejoindre s'ils le souhaitent.

### **Pourquoi des PTLI ?**

La réorganisation territoriale des services du Département acte la volonté de notre collectivité d'être un acteur de proximité. La territorialisation est une chance pour les politiques d'insertion parce que les besoins des territoires sont différents et que les réponses doivent être nécessairement différentes. En résumé, si le Programme Départemental d'Insertion permet de « penser globalement » la politique d'insertion, le Pacte Territorial Local pour l'Insertion (PTLI) permet « d'agir localement ».

### **Quel est votre regard sur l'insertion ?**

Le contexte actuel de pénurie de ressources humaines dans plusieurs secteurs d'activité justifie que l'insertion ne soit plus une politique réservée aux professionnels du social, les entreprises ont à s'emparer de cette problématique. Ils le font déjà puisque plus de 330 entreprises de notre département adhèrent aux Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ). L'entreprise est le lieu d'insertion professionnelle ; nous avons à travailler ensemble, professionnels de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise et de la formation. La démarche partenariale impulsée par le Programme Départemental d'Insertion va dans ce sens, tout comme le dispositif de l'Accompagnement global. Le Plan Pauvreté reprend également, dans sa stratégie, l'alliance du social et de l'emploi. Parce que réinsérer une personne dans l'emploi, c'est lui offrir un emploi tout en l'accompagnant dans la recherche de solution de mobilité, de logement, de garde d'enfant... selon le territoire où il se trouve. Lorsque je suis allée sur les territoires j'ai pu mesurer l'engagement des professionnels, j'ai découvert les différentes démarches partenariales en cours, et tout ceci me conforte dans l'idée que le Pacte Territorial Local pour l'Insertion est un véritable outil qui aide à la formalisation, au renforcement, au développement des partenariats existants. Cette démarche contribue à l'efficacité de notre politique d'Insertion.

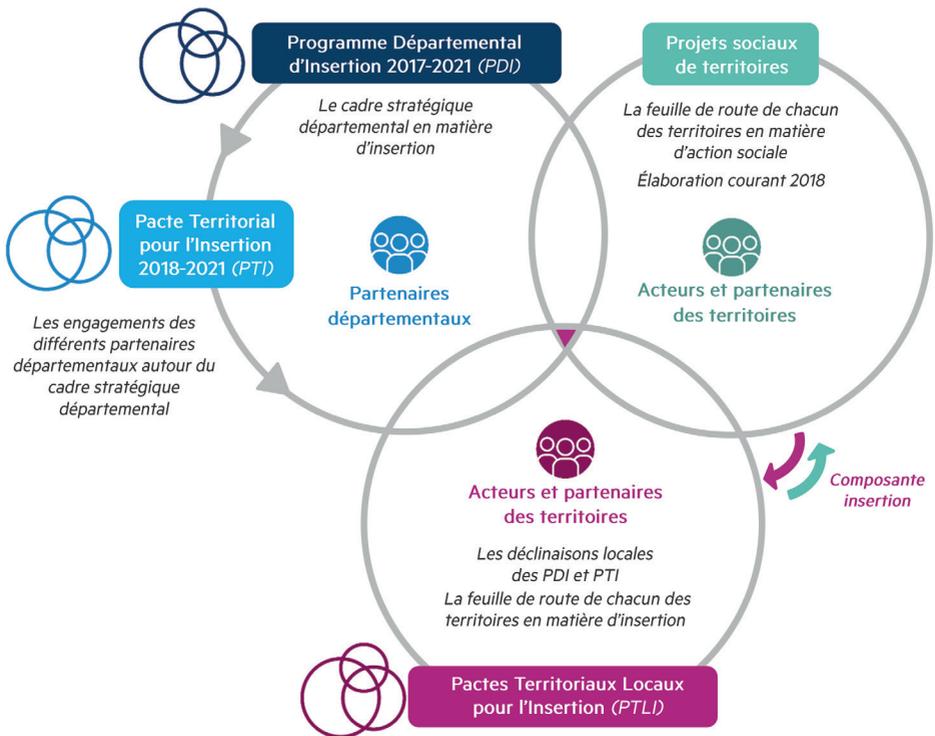
# Sommaire

<b>1.</b> Préambule .....	5
<b>2.</b> Les partenaires signataires .....	6
<b>3.</b> Les engagements partenariaux sur les 5 axes du PDI .....	7

# 1

## Préambule

Ce document synthétise les engagements des partenaires concourant à la politique d'insertion dont le Département est le chef de file. Cette politique d'insertion a été formalisée dans le PDI voté par l'Assemblée départementale le 29 juin 2017. Ses orientations constituent l'ossature de la politique d'insertion du Département et en indiquent le sens. C'est à partir de celles-ci que les partenaires du Département, qui concourent à l'insertion des publics fragiles, ont fait part de leur contribution et de leurs engagements pour faire vivre la politique d'insertion en la déclinant sur un plan opérationnel. Ces engagements partenariaux au plan départemental se déclinent au plan territorial, à l'échelle des sept territoires des solidarités du Département via l'élaboration des Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).



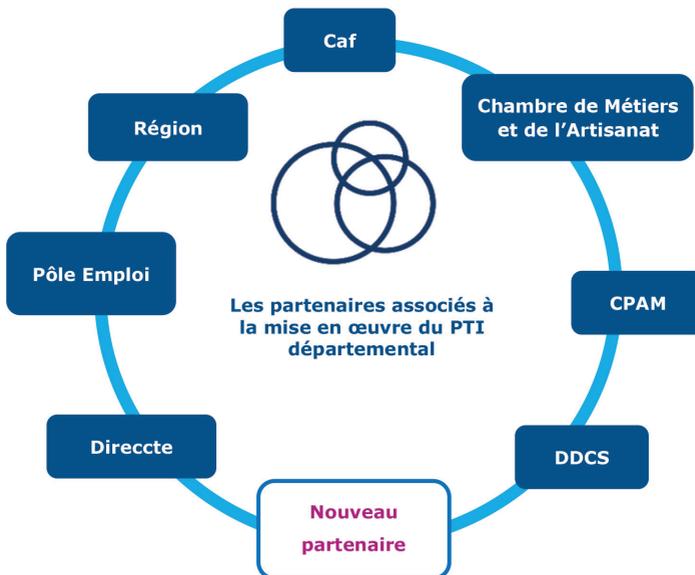
## 2

# Les partenaires signataires

Le Pacte Territorial pour l'Insertion résulte d'un processus partenarial dynamique et évolutif. Aux partenaires signataires en 2018 s'ajouteront au fil du temps et du développement de nouvelles réponses aux besoins des publics des nouveaux partenaires.

Les partenaires signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion au plan départemental s'engagent à s'impliquer activement dans la mise en œuvre de la politique d'insertion. Au-delà des engagements opérationnels relevant de leur champ de compétences, ils s'engagent à :

- ✓ Participer activement à la gouvernance du Pacte Territorial pour l'Insertion en s'impliquant dans ses instances de pilotage et de travail.
- ✓ Informer le Département et ses partenaires des évolutions de politiques, de dispositifs qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'insertion des publics les plus fragiles.
- ✓ Faciliter la mise en œuvre d'actions communes, en mutualisant, lorsque c'est possible, les moyens.
- ✓ Décliner leur engagement au plan départemental à l'échelle territoriale en mobilisant leurs échelons locaux.



## Les engagements partenariaux sur les 5 axes de la politique d'insertion

**Axe 1** - Un accueil et une orientation réactifs

**Axe 2** - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins

**Axe 3** - Des parcours vers l'emploi renforcés

**Axe 4** - Des outils à développer pour mieux répondre  
aux besoins

**Axe 5** - La gouvernance, le suivi et l'évaluation

## SOMMAIRE DES FICHES PROJETS

A ces premières fiches projets pourront s'ajouter, durant la phase de mise en œuvre du PTI, de nouveaux projets partagés. Les fiches ci-dessous constituent le socle du projet partenarial en 2018.

### **Axe 1 - Un accueil et une orientation réactifs**

Fiche projet 1 : Définir une procédure opérationnelle entre la CAF et le Département pour l'ouverture des droits au rSa

Fiche projet 2 : Renforcer la communication entre les professionnels de la CAF et du Département

Fiche projet 3 : Développer des échanges d'informations sur les aides financières mobilisables au sein des deux institutions

### **Axe 2 - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins**

Fiche projet 4 : Ouvrir l'accompagnement global aux BRSA et optimiser l'offre de services de Pôle Emploi pour ces publics

Fiche projet 5 : Développer la coordination des partenaires en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Fiche projet 6 : Développer un accompagnement spécifique pour les travailleurs non-salariés

Fiche projet 7 : Élaborer un outil de diagnostic et un référentiel pour les différents types d'accompagnement

### **Axe 3 - Des parcours vers l'emploi renforcés**

Fiche projet 8 : Renforcer la coordination des acteurs dans le diagnostic des besoins des publics

Fiche projet 9 : Développer l'accès à la formation et à la connaissance des métiers

Fiche projet 10 : Renforcer la coordination des partenaires autour de l'IAE

Fiche projet 11 : Renforcer la coopération avec les acteurs du monde économique

Fiche projet 12 : Développer une culture partagée de l'emploi

### **Axe 4 - Des outils à développer pour mieux répondre aux besoins**

Fiche projet 13 : Développer la dimension éducative dans les actions d'aide alimentaire

Fiche projet 14 : Mieux articuler les dispositifs d'aide au logement avec la politique d'insertion (PDALHPD)

Fiche projet 15 : Mettre en place une stratégie concertée pour l'insertion des réfugiés

Fiche projet 16 : Favoriser l'accès aux soins

### **Axe 5 - Renforcer la gouvernance, le suivi et l'évaluation**

Fiche projet 17 : Suivre et évaluer le PTI

### La situation aujourd'hui

Le dispositif d'accueil, d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du rSa repose en fonction des territoires sur une plateforme dont l'intérêt est d'assurer la concomitance de l'instruction des droits et d'une première phase d'évaluation et d'orientation. Ce fonctionnement permet d'éviter des délais préjudiciables à la dynamique d'insertion. Le dispositif d'accueil, d'information et d'orientation est de fait aujourd'hui appelé à évoluer **avec la généralisation de la demande de rSa en ligne** engagée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et avec l'élargissement des publics entrant dans le champ de la politique d'insertion.

Avec près de **400 allocataires « nouveaux entrants » chaque mois** dans le périmètre des droits et devoirs du rSa, auxquels s'ajouteront de nouveaux publics fragiles, le Département doit construire **un dispositif réactif et outillé**, en veillant à faciliter **l'accès aux droits** des personnes.

### Rappel des orientations du PDI

La phase d'accueil et d'orientation des personnes est fondamentale pour le bon fonctionnement du dispositif et la mise en place des parcours d'insertion. Le temps des personnes n'est bien entendu pas le même temps que celui des institutions. Les différentes étapes se doivent donc d'être relativement rapides et de s'enchaîner de manière fluide. Pour être crédible et efficace, la politique d'insertion doit également proposer rapidement différentes possibilités d'appuis et de parcours.

Compte tenu de ces objectifs, le Département et ses partenaires se fixent **plusieurs hypothèses de travail** :

- La réalisation d'une **évaluation performante**. Celle-ci portera sur les capacités de la personne, ses compétences et ses ressources professionnelles ou sociales. L'objectif recherché sera de déterminer le type de parcours le plus adapté à la situation de la personne en sachant que la finalité d'insertion professionnelle est prioritaire.
- La détermination de l'orientation de la personne repose sur plusieurs principes clés et notamment **l'implication forte de la personne**. Celle-ci doit pouvoir, à partir d'une bonne information sur l'offre d'insertion et d'accompagnement existante faire valoir ses choix. **La réactivité** de la phase d'orientation est également primordiale. L'évaluation de la situation de la personne doit être rapide afin que le parcours puisse s'enchaîner rapidement.
- Pour répondre à ces principes clés, cette fonction de diagnostic-orientation devra être **outillée** (selon une méthode, des outils, partagés par l'ensemble des

intervenants).

- Ces évolutions supposent un **accompagnement de l'ensemble des professionnels** afin de forger une culture commune, faciliter la convergence des pratiques. Dans cette perspective un plan de formation et d'accompagnement à l'évolution des pratiques sera élaboré.

## Les engagements des partenaires impliqués dans le cadre du PTI

Dans le contexte de la dématérialisation des procédures de demandes du rSa la question de l'accès aux droits des publics et de la fluidité des échanges entre l'ensemble des professionnels concourant à l'accueil, à l'information et à l'orientation des publics sont essentiels. Dans cette perspective, l'ensemble des partenaires, dans le cadre de leur périmètre de responsabilité, s'engage à faciliter l'information et l'orientation des publics vers les institutions et dispositifs adaptés.

Compte tenu de la spécificité du dispositif rSa et de l'importance de leur rôle en matière d'accueil, d'information et d'orientation le Département et la CAF s'engagent sur un plan opérationnel à :

**Faciliter l'accès aux droits des publics** (notamment allocataires du rSa), via la plateforme conjointe d'ouverture des droits, de diagnostic et d'orientation :

- La CAF maintiendra sa participation aux plateformes d'information/diagnostic et d'instruction en fonction de l'évolution des demandes liées à la mise à disposition de la téléprocédure rSa pour les usagers. L'objectif est de lier l'accès aux droits et l'orientation afin de sécuriser la mise en place rapide d'un accompagnement des personnes.
- En parallèle, des informations collectives seront déployées progressivement sur des territoires préalablement identifiés. L'objectif est également d'impliquer fortement les usagers. Cette mise en œuvre graduelle d'un nouveau dispositif d'information et d'orientation, fera l'objet de bilans permettant d'ajuster cette offre en fonction des besoins.
- Au-delà, l'enjeu sera de mettre à profit la nouvelle téléprocédure pour lier l'information des usagers, l'accès aux droits et leur orientation, afin que le processus soit fluide, réactif et prenne tout son sens pour l'utilisateur. Dans cette perspective, la CAF et le Conseil départemental actent le principe d'une collaboration accrue sur cette thématique et s'engagent à travailler au plan départemental sur une procédure opérationnelle, celle-ci étant déclinée sur les territoires. Pour la CAF, l'impératif est de verser le « juste droit », de manière « rapide et régulière » ; pour le Conseil départemental, il s'agit de s'assurer qu'il y ait un lien effectif entre l'allocation et l'objectif d'insertion. Une information rapide et de qualité auprès des personnes est

donc essentielle.

**Renforcer la communication** entre les professionnels de la CAF et du Département :

- En complément de la « Base partenaires » et du portail CDAP (Consultation des Données Allocataires par les partenaires), il s'agit de mettre en place des moyens de communication adaptés et réactifs entre les professionnels de la CAF et les agents du Département pour fluidifier les contacts opérationnels sur des situations d'usagers. Il s'agira notamment d'**étudier la faisabilité de remettre en place une ligne téléphonique** avec un agent, sur la base de créneaux horaires identifiés.
- **Maintenir la réunion trimestrielle existante au plan départemental**, pour sécuriser le processus d'ouverture des droits/information/orientation.
- **Accroître la lisibilité et l'articulation de l'offre de services** de la CAF et celle du Département. L'enjeu est de faciliter l'appropriation réciproque de l'offre de services de la CAF et du Conseil départemental par les territoires et les professionnels des deux institutions concernées.
- **Mettre en place une réflexion pour promouvoir les échanges d'information sur les aides financières mobilisables dans le cadre de l'offre de services des deux institutions.** Idéalement, il s'agirait d'élaborer des fiches d'information pour chaque aide mobilisable, la CAF intervenant dans la résolution de « freins » à l'insertion comme le logement, la mobilité, la garde d'enfants. L'échange d'informations pourrait aller au-delà, en étudiant la possibilité de mettre en place des commissions mixtes faisant le point sur les aides financières attribuées à un public cible.
- **Étudier la possibilité de mettre en place une réunion régulière avec les sept directeurs des SDSel**, pour faire des points d'actualités sur l'ensemble des champs impliquant la CAF et le Conseil départemental. La réunion trimestrielle pourrait par exemple s'ouvrir dans un second temps aux responsables de territoire.

## Les fiches actions

**Fiche projet 1 :** Définir une procédure opérationnelle entre la CAF et le Département pour l'ouverture des droits au rSa et l'orientation

**Fiche projet 2 :** Renforcer la communication entre les professionnels de la CAF et du Département

**Fiche projet 3 :** Développer les échanges d'informations sur les aides financières mobilisables au sein des deux institutions

## Définir une nouvelle procédure opérationnelle entre la CAF

### Les objectifs visés

- Élaborer une procédure au plan départemental garantissant un accès rapide aux droits et à l'information pour les BRSA.
- Impliquer les usagers dans le processus afin qu'ils soient auteurs de leur parcours.

	Actions opérationnelles	Pilote(s) Principaux acteurs associés
1	Mise en place d'un groupe de travail permettant d'articuler la mise en place de la téléprocédure d'inscription au rSa et une phase d'information/orientation	CAF/Département
2	Définition d'un processus et d'outils pour le déploiement d'informations collectives qui seront déclinées sur les territoires	

### Les indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs **quantitatifs** :

- Nombre d'informations collectives mises en place sur les différents territoires.
- Taux de couverture des territoires en informations collectives et taux de couverture des usagers
- Taux de satisfaction des usagers
- Délais moyens d'orientation

#### Indicateur **qualitatif** :

- Mesurer l'implication des usagers suite à ce protocole. Appropriation par les usagers de leur orientation

## F et le Département pour l'ouverture des droits au rSa

### Les résultats attendus au terme du PTI

- Des procédures convergentes sur les territoires et garantissant une équité de traitement des usagers.
- Une ouverture des droits et une orientation dans un délai maximal de 6 semaines.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Mise en place du groupe de travail au second trimestre de l'année 2018	Professionnels de la CAF et du département incluant au moins un chef de service insertion territorial (en SDSEI)	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
Procédure formalisée <b>d'ici fin 2018</b>	Formalisation du protocole travaillé dans le cadre du <b>groupe de travail partenarial</b> , lequel indiquera les territoires couverts, les outils utilisés, les marges de manœuvre des territoires sur ces questions	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

## **Renforcer la communication entre les professionnels de la**

### **Les objectifs visés**

- Optimiser la communication opérationnelle entre les agents de la CAF et les professionnels du Département.
- Développer des échanges associant au plan départemental les responsables des SDSel.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée favorisant une communication fluide entre les professionnels du département et les agents de la CAF. Recherche le cas échéant de solutions alternatives (mise en place de rendez-vous physique si nécessaire sur une plage de temps identifiée)	<b>CAF/Département</b>
2	Formalisation d'un protocole de coopération précisant les modalités d'échanges entre la CAF et le Département (échelons concernés, participants)	

### **Les indicateurs d'évaluation**

Indicateur **quantitatif** :

- Délais de réponse suite aux sollicitations des agents du Département.

Indicateur **qualitatif** :

- Les échanges entre professionnels plus réactifs. Bilan partagé de ces échanges.

## CAF et du Département

### Les résultats attendus au terme du PTI

- Une communication plus réactive et plus fluide.
- Une réponse sous 5 jours dès lors que l'allocataire a complété le dossier.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Formalisation d'une proposition par la CAF à la fin du premier semestre 2018	Mise en place d'un groupe projet associant les professionnels de la CAF et du département incluant au moins un chef de service insertion territorial (en SDSEI)	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
Procédure formalisée <b>d'ici fin 2018</b>	Formalisation du protocole et calendrier des réunions	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

## Développer des échanges d'informations sur les aides financières

### L'objectif visé

- Une information permettant de faciliter l'accès aux droits, de limiter le non recours et d'assurer une équité d'accès aux droits.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	<p>Sessions d'informations sur le Règlement Intérieur des aides individuelles CAF</p> <p>Information des aides et leurs conditions d'octroi</p> <p>Sessions d'informations sur les nouveautés législatives</p>	<b>CAF/Département</b>
2	<p>Organisation des formations par la CAF</p>	

### Les indicateurs d'évaluation

#### Indicateur **quantitatif** :

- Nombre de personnes formées et nombre de sessions de formation par territoire.

#### Indicateur **qualitatif** :

- Pour les séances d'information et de formation, mise en place d'une grille d'évaluation complétée par les participants.

## Pratiques mobilisables au sein des deux institutions

### Le résultat attendu au terme du PTI

- Diminution du non-recours.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
A l'occasion de chaque nouveau RIAS/nouvelle législation	<p>Information annuelle sur le RIAS</p> <p>Session d'information/Formation à l'initiative de la CAF sur la réactualisation des outils et des nouvelles versions e- rSa.</p> <p>Fiches synthétiques du règlement Intérieur aides individuelles ; Mise à disposition par la CAF au profit des TS du Conseil départemental</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</p> <p><input type="checkbox"/> En cours</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisé</p>
A la demande du Conseil départemental	Construction si possible d'un programme de formation à partir des besoins identifiés par le Département	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</p> <p><input type="checkbox"/> En cours</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisé</p>

## Axe 2

### Des parcours d'insertion adaptés aux besoins

#### La situation aujourd'hui

Le précédent PDI ambitionnait de **garantir à chaque personne un référent et un accompagnement**. Le Département s'est doté de plusieurs moyens d'accompagnement pour répondre à la diversité des situations des personnes.

Il y a plusieurs années, le Département a fait le choix d'investir dans **une équipe d'agents spécialisés** (26 animateurs locaux d'insertion par l'emploi) qui accompagnent une partie des publics vers l'emploi. Ce choix s'avère pertinent si l'on mesure à la fois le **taux de contractualisation** des personnes, mais surtout le **taux d'accès à l'emploi** des personnes accompagnées par ces référents. (Cet accompagnement a permis à 1409 personnes de sortir durablement du dispositif rSa dont 677 sur des emplois stables, rapport d'activité 2017).

Plus d'un quart des personnes sont accompagnées par le **service social de polyvalence** au titre de l'insertion mais également au titre le cas échéant d'autres problématiques. Cette approche « globale » est d'autant plus précieuse que les difficultés d'insertion des personnes sont diverses (logement, santé, mobilité, isolement etc.).

Le dispositif d'accompagnement bénéficie également de l'apport et de l'intervention de nombreux partenaires.

Si le Département a su mobiliser des moyens pour assurer l'accompagnement des personnes, celui-ci présente en revanche **des limites**. Certaines sont insuffisamment accompagnées ou bénéficient d'un accompagnement peu adapté à leur situation. **Le clivage** entre l'accompagnement social et l'accompagnement à visée professionnelle est **très marqué** et renvoie à des modalités d'accompagnement plus ou moins outillées.

#### Rappel des orientations du PDI

L'accompagnement est un facteur clé pour l'efficacité du dispositif. Le nouveau PDI se donne pour principe :

- **D'adapter l'accompagnement** des personnes à leur situation et à leurs besoins, en **diversifiant les modes d'accompagnement**.
- De ne pas considérer les parcours des personnes **comme « figés » ou « linéaires »** : une personne peut passer d'une forme d'accompagnement à une autre en fonction de l'évolution de sa situation.

Pour le permettre, **4 modalités d'accompagnement seront structurées** :

- Un **accompagnement de type professionnel**, pour les publics ne nécessitant

pas d'appui particulier sur le plan social ET professionnel. Cet accompagnement est assuré par Pôle Emploi au titre de ses modalités d'accompagnement de « droit commun ».

- Un **accompagnement en parcours socioprofessionnel**. Cet accompagnement combine une dimension sociale et professionnelle, pour des personnes dont la capacité à accéder à l'emploi à court et moyen terme est pronostiquée. Il est intensif, limité dans le temps et doit être particulièrement outillé du point de vue de l'insertion professionnelle. Il est mis en œuvre par l'intermédiaire des ALIE, des PLIE et de l'accompagnement global déployé conjointement par Pôle Emploi et le Département (une partie des personnes aujourd'hui accompagnées en parcours social bénéficieront à l'avenir d'une intervention conjointe au titre de l'accompagnement global). Il concerne également les salariés en insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).
- Un **accompagnement en parcours social**. Cet accompagnement est destiné à mobiliser les personnes les plus fragiles sur le plan social et professionnel. Il permet de mobiliser des actions et des leviers pour aider les personnes à retrouver leur pleine autonomie et enclencher ensuite, le cas échéant, un parcours plus outillé vers l'emploi. Ce type de parcours relève de la compétence des services sociaux départementaux et des CCAS. Pour ces personnes, une boîte à outils complète doit pouvoir être mobilisée, y compris pour travailler l'insertion professionnelle. La possibilité de mettre en relation les personnes accompagnées avec des employeurs reste fondamentale.
- Un **parcours de « veille sociale »**. Ils concernent des populations pour qui un accompagnement régulier ne présente plus de valeur ajoutée. L'orientation vers ce type de parcours doit rester minoritaire et faire l'objet d'un processus formalisé, afin d'éviter qu'elle ne soit réalisée « par défaut ».

## Les engagements des partenaires impliqués

Dans le cadre du PDI, le Département s'est fixé pour objectif de **décloisonner l'accompagnement social et socioprofessionnel**. Un des enjeux forts de la politique d'insertion est d'optimiser la dimension professionnelle dans les parcours d'insertion des personnes, y compris pour celles qui bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement à dominante sociale.

Il s'agit également de bien utiliser les moyens disponibles aujourd'hui en termes **d'accompagnement, en articulant les accompagnements effectués par les PLIE, les ALIE et l'accompagnement global**. Aujourd'hui, le bilan de l'accompagnement global mis en œuvre avec Pôle Emploi est positif. Il s'agit pour l'avenir de développer cette forme d'accompagnement en cohérence avec les quatre modalités

d'accompagnement formalisées dans le cadre du PDI.

Enfin, plusieurs publics doivent bénéficier compte tenu de leur profil et des problématiques rencontrées d'une attention particulière et notamment les jeunes, les travailleurs non-salariés, les familles monoparentales.

Dans le cadre du PTI les partenaires s'engagent à :

**Ouvrir l'accompagnement global** aux bénéficiaires du rSa. Dans la mesure des places disponibles, il s'agira d'**orienter vers l'accompagnement global des personnes suivies aujourd'hui au titre d'un parcours à dominante sociale**. Cet accompagnement ferait office de « sas » pour ces personnes dont le parcours pourrait ensuite être prolongé en accompagnement global, en accompagnement social exclusif (au titre de la convention avec Pôle Emploi) ou vers tout autre accompagnement adapté à la situation de la personne. Il s'agira également de capitaliser sur ces orientations pour maximiser **le recours à l'offre de services de droit commun de Pôle Emploi** et pour si nécessaire expérimenter de nouvelles solutions (esprit « labo social » pour répondre aux besoins émergents des publics et mettre en place de nouvelles réponses).

### **Renforcer la coordination des partenaires en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes :**

- En lien avec la Région, État et Département conviennent de **renforcer leur dialogue de gestion** avec les missions locales et leur rôle dans l'accompagnement des publics fragiles.
- Le Département mobilisera ses territoires sur ce partenariat avec les missions locales, en veillant notamment à **l'articulation avec les actions menées en faveur de l'accès à l'insertion professionnelle pour les jeunes ressortissants de l'ASE** (dans la perspective de l'accès à l'autonomie et dans le cadre des contrats jeunes majeurs) ainsi que dans le cadre de l'offre de service de la Prévention Spécialisée.
- **Une réflexion de fond sera menée sur le FAJ**, pour articuler sa finalité, ses publics prioritaires et son règlement d'intervention avec les autres aides existantes.

**Mettre en place un accompagnement spécifique adapté aux besoins des travailleurs non salariés bénéficiaires du rSa :** En complément **du diagnostic** de l'activité qui est réalisé en début de parcours il s'agit de mettre en place un accompagnement pour les travailleurs non-salariés BRSA qui n'arrivent pas à vivre de leur activité 3 ans après son démarrage.

## Les fiches actions

**Fiche projet 4 :** Ouvrir l'accompagnement global aux BRSA et optimiser l'offre de services de Pôle Emploi pour ces publics

**Fiche projet 5 :** Développer la coordination des partenaires en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

**Fiche projet 6 :** Développer un accompagnement spécifique pour les travailleurs non-salariés

**Fiche projet 7 :** Élaborer un outil de diagnostic et un référentiel pour les différents types d'accompagnement

## Ouvrir l’accompagnement global aux bénéficiaires du rSa et

### Les objectifs visés

- Proposer aux BRSA inscrits à Pôle emploi un accompagnement conjoint emploi/ social, dans le respect des critères définis
- Renforcer l’acculturation emploi des travailleurs sociaux du Département

<b>Actions opérationnelles</b>		<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Signer un avenant à la convention 2015-2017	<b>Département</b>
2	Amender la convention cadre portant sur l’accompagnement global entre Pôle Emploi et le Conseil départemental	<b>Département</b>
3	Diffuser l’information auprès de l’ensemble des conseillers Pôle Emploi du département	<b>Pôle Emploi</b>
4	Diffuser l’information auprès des travailleurs sociaux de département	<b>Département</b>
5	Elaborer et partager des modalités opérationnelles de pré-orientation des BRSA	<b>Pôle Emploi et Département</b>
6	Organiser un temps d’échange entre travailleurs sociaux et conseillers Pôle Emploi pour améliorer les connaissances de chacun	<b>Pôle Emploi et Département</b>

### Les indicateurs d’évaluation

#### Indicateurs **quantitatifs** :

- Nombre de BRSA entrés en accompagnement global.
- Nombre de BRSA orientés vers l’accompagnement global par Pôle Emploi.
- Nombre de BRSA orientés vers l’accompagnement global par les TS du Département.

# optimiser l'offre de services de Pôle Emploi pour ces publics

## Les résultats attendus au terme du PTI

- Augmenter le nombre de retours à l'emploi des BSRA du territoire

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Février 2018	Président Conseil départemental	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé
Juillet 2018	Président Conseil départemental	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
Avril 2018	Directeurs d'agence Pôle Emploi	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
	Cadres SDSel	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
Mai/Juin 2018	Comité technique	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
	Réunion en agence	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

### Indicateurs qualitatifs :

- Nombre de TS ayant orienté vers l'accompagnement global.
- Nombre de BSRA sortis d'accompagnement global pour entrer en formation.
- Nombre de BSRA sortis d'accompagnement global pour reprendre un emploi.
- Nombre de mise en relation emploi.

## Développer la coordination des partenaires en faveur de l’insertion professionnelle

### Les objectifs visés

- Proposer aux jeunes un parcours coordonné entre les différents acteurs de l’insertion professionnelle.
- Optimiser l’utilisation des outils et ressources en faveur de l’insertion des jeunes.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	<p><b>Améliorer la coordination des acteurs de l’insertion socioprofessionnelle en faveur des jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 1 :</b> renforcer les dialogues de gestion entre des acteurs institutionnels financeurs de la politique jeunesse : Conseil régional, Etat, Conseil départemental...</li> <li>- <b>Action 2 :</b> mettre en place un groupe de travail devant faire des propositions pour améliorer la coordination des différents acteurs de terrain : SDSel, missions locales, équipes de préventions spécialisées...</li> </ul>	<b>Département/Etat</b>
2	Groupe de travail pour mener une réflexion sur la coordination des outils d’insertion en faveur des jeunes : actions des missions locales, du PDI, du FAJ individuel et collectif et leur évolution pour répondre aux besoins des publics	<b>Département</b>

### Les indicateurs d’évaluation

#### Indicateurs **quantitatifs** :

- Nombre de jeunes ayant bénéficié d’une ou plusieurs actions du PDI/an.
- Nombre de jeunes accompagnés par la prévention spécialisée, ayant bénéficié d’une action PDI ou de droit commun/an.
- Nombre de jeunes en contrat jeunes majeurs ayant bénéficié d’une action PDI ou de droit commun/an.

# insertion professionnelle des jeunes

## Le résultat attendu au terme du PTI

Construire un parcours coordonné et pertinent pour les jeunes notamment accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance (contrats jeunes majeurs), des jeunes accompagnés en prévention et des missions locales dans un objectif de prévention à l'entrée du dispositif rSa.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
1 <sup>er</sup> trimestre 2019	<b>Action 1 :</b> acteurs institutionnels financeurs de la politique jeunesse <b>Action 2 :</b> cadres SDSEI, missions locales, équipes de préventions spécialisées, cadres du Département en charge des politiques publiques enfance/famille et insertion...	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
1 <sup>er</sup> trimestre 2019	Cadres SDSEI, missions locales, équipes de préventions spécialisées, cadres du Département en charge des politiques publiques enfance/famille et insertion...	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

### Indicateur **qualitatif** :

- Nombre, nature et rythme des réunions de coordination entre les acteurs de l'insertion en faveur des jeunes.

## Développer un accompagnement spécifique pour les trava

### L’objectif visé

Elaborer un accompagnement des travailleurs indépendants artisans bénéficiaires du RSA permettant une sortie du dispositif RSA. Impliquer les chefs d’entreprise dans le processus afin qu’ils soient auteurs de leur décision, les objectifs visés étant soit la pérennisation de l’entreprise et sa rentabilité financière, soit la cessation d’activité et l’orientation vers le salariat.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Etablir un diagnostic évaluation : analyse de la situation, identification des problématiques, rédaction d’une synthèse (évaluation/préconisations) visant à établir un plan d’actions adapté à la situation de l’entreprise	<b>Département/CMA64</b>
2	Accompagner individuellement et de façon personnalisée suite à la validation par le CD64 : mise en œuvre du plan d’actions et suivi	<b>Département/CMA64</b>
3	Communiquer et présenter aux référents uniques l’ensemble de l’offre proposée par la CMA 64 auprès des porteurs de projet et des travailleurs non-salariés artisans	<b>CMA64</b>

### Les indicateurs d’évaluation

#### Indicateurs **quantitatifs** :

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Nombre de chefs d’entreprises intégrés dans un accompagnement.
- Taux de chefs d’entreprises sortis du dispositif rSa.
- Nombre de chefs d’entreprises réorientés vers le salariat.

## Maîtres non-salariés

### Le résultat attendu au terme du PTI

Diminution de la part des travailleurs indépendants artisans bénéficiaires du rSa.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Démarrage phase dès lancement opérationnel des actions du PTI	CD64 : identification des bénéficiaires artisans et orientation vers la CMA64 (prescription niveau 1) CMA64 : mobilisation d'un conseiller du Service Développement Economique de la CMA64	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
Démarrage suite au 1 <sup>er</sup> diagnostic posé à définir	CD64 : validation préalable de l'accompagnement proposé et information de la CMA64 (prescription niveau 2) CMA64 : Conseiller et toute ressource interne de la CMA64 sur divers sujets (numérique, centre de formation...) et tout partenaire extérieur permettant l'accompagnement d'un parcours spécifique (Pôle Emploi pour recherche emploi...)	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018-2019	Réunions d'information à définir	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

#### Indicateur **qualitatif** :

- La mise en place de cet accompagnement permet au chef d'entreprise un choix éclairé sur sa situation (poursuite activité ou réorientation).

## Élaborer un outil de diagnostic et un référentiel pour les d

### Les objectifs visés

- Adapter les parcours dès l’orientation et tout au long de l’accompagnement.
- Rendre le bénéficiaire acteur du choix de son parcours.
- Accompagner les professionnels dans l’appropriation et la mise en œuvre des différents parcours.

Actions opérationnelles		Pilote(s) Principaux acteurs associés
1	Expérimenter sur le territoire d’Orthez pour développer un outil de diagnostic et définir un référentiel sur la base de l’existant	<b>Département</b>
2	Réaliser un Benchmark sur les modalités de diagnostics dans d’autres départements	<b>Département</b>
3	Dématérialiser les demandes de rSa : évaluer les modalités d’utilisation des données socio-professionnelles remplies par le bénéficiaire lors de la demande	<b>Département</b>
4	Formaliser une procédure, des outils de diagnostic et le référentiel en prenant en compte l’implication de l’usager dans le choix de son parcours	<b>Département</b>
5	Recueillir l’avis des usagers sur les outils	<b>Département</b>
6	Communiquer et accompagner les professionnels dans l’appropriation des outils	<b>Département</b>

### Les indicateurs d’évaluation

#### Indicateur **quantitatif** :

Augmentation du nombre de réorientations notamment du social vers le professionnel.

# Différents types d'accompagnement

## Le résultat attendu au terme du PTI

Développer fluidité et dynamique des parcours d'insertion.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
2017	- Mobiliser des référents socio-professionnels et sociaux - Etude des portefeuilles	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé
2018	Club insertion réseau idéal	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018	Travail avec la CAF sur les échanges de données	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2019	Groupe de travail basé sur toutes les données recueillies	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2019	Mobilisation d'usagers des SDSel	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2019	Réunions	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

### Indicateurs qualitatifs :

- Conjuguer la dimension sociale et professionnelle dans l'orientation et l'accompagnement.
- Formaliser les parcours afin d'optimiser les différentes compétences et ressources en matière d'accompagnement.
- Sentiment de culture commune des différents professionnels.

### La situation aujourd'hui

Les efforts consacrés par le précédent PDI pour l'accès à l'emploi se sont traduits par des résultats en termes d'accès à l'emploi et à la formation.

En plus des personnes ayant été accompagnées vers l'emploi par les acteurs spécialisés (ALIE, Pôle Emploi, PLIE notamment), de nombreuses situations ont également bénéficié d'un parcours dans le cadre de **l'insertion par l'Activité Économique**. Sur les 178 personnes sorties d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) en 2015, 18 % ont bénéficié d'une sortie vers l'emploi durable et 24 % d'une autre sortie positive<sup>1</sup>.

Le bilan de **l'accès à la formation** pour les bénéficiaires du rSa mérite d'être souligné. En 2015, ce sont ainsi 172 allocataires du rSa qui ont pu bénéficier d'actions de formation par l'intermédiaire des ALIE.

Ce bilan ne doit cependant pas occulter **plusieurs axes de progrès**. Les boîtes à outils disponibles et financées par les différentes institutions méritent d'être rationalisées et mises en synergie. L'offre de formation accessible reste en-deçà de la demande. Quant aux séquences IAE, elles pourraient faire l'objet d'un travail partenarial plus étroit, pour déboucher plus fréquemment sur des emplois pérennes.

### Rappel des orientations du PDI

Le PDI se fixe pour objectif central de travailler davantage sur les besoins des employeurs et sur l'ingénierie des parcours vers l'emploi. Les acteurs de l'insertion et de l'emploi font tous le constat que des ressources existent du côté de l'entreprise (en termes d'emploi, de capacité d'accueil en mise en situation professionnelle etc.), mais qu'elles sont aujourd'hui insuffisamment connues et partagées. En lien avec ses partenaires, le Département s'engage à :

- **Renforcer sa coopération** avec tous les acteurs (Pôle Emploi, PLIE, branches professionnelles etc.) autour des métiers émergents, de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT), et des besoins des entreprises. Un effort particulier sera fait vers les Très Petites Entreprises qui ont des besoins particuliers.
- **Favoriser la montée en compétences de l'ensemble des professionnels mobilisés sur l'accompagnement des publics** en matière d'ingénierie de parcours vers l'emploi. Cette ingénierie devra être complémentaire à celle qui existe déjà sur les territoires.

1 : Sorties vers l'emploi durable : CDI, CDD de plus de 6 mois ; Autres sorties positives : CDD de moins de 6 mois, accès à la formation, contrat aidé, prise de droits à la retraite. Source : Conseil Départemental, Bilan 2015 des actions du PDI.

Pour fluidifier l'accès à l'emploi des publics accompagnés, il travaillera également au développement de toutes les actions visant à **rapprocher les offres et la demande**, en :

- Élaborant **une candidathèque** ;
- Développant **l'accès à la formation**, notamment pour anticiper les « métiers de demain » ;
- Systématisant autant que possible les **séquences d'immersion** chez les employeurs, en utilisant l'ensemble des outils de droit commun (en permettant par exemple aux ALIE de prescrire directement vers les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel - PMSMP) ;
- En optimisant **la circulation des offres d'emplois** entre tous les partenaires ;
- **En communiquant directement** les offres d'emplois à l'ensemble des personnes, en les affichant par exemple dans les lieux où sont accueillis et accompagnés les publics fragiles.

Le Département s'engage également à poursuivre son soutien aux différents outils qui permettent aux personnes d'être **mises en relation avec les employeurs** :

- **Le recours aux clauses d'insertion** dans les marchés publics dont il a la responsabilité sera développé, en doublant le nombre de marchés concernés sur la durée du PDI.
- **Le développement de relations régulières** et de rencontres avec les acteurs économiques et les entreprises.
- **Le développement des passerelles et des liens entre l'IAE** et le monde économique classique sera encouragé, pour travailler des suites de parcours et faciliter ainsi l'accès à l'emploi des personnes.

En lien avec ses principaux partenaires, le Département précisera également sa politique et les moyens mobilisés pour des situations aux besoins particuliers, notamment pour **les travailleurs non-salariés**.

## Les engagements des partenaires impliqués

La Région, la Direccte, Pôle Emploi et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat jouent un rôle majeur dans le rapprochement entre offre et demande d'emploi. Le Département via sa connaissance des publics fragiles, l'accompagnement qu'il développe et les parcours vers l'emploi qu'il construit notamment avec ses agents d'insertion doit articuler ses actions avec celles de l'ensemble de ses partenaires. Cette articulation doit s'opérer à toutes les étapes de la construction de l'offre de services vers les entreprises et à toutes les étapes du parcours d'accès à l'emploi. Ainsi les partenaires doivent contribuer au diagnostic des besoins des entreprises que cela soit en matière de formation ou d'emploi, ils doivent partager l'information sur le profil des publics, les compétences de ceux-ci. Ils doivent également articuler

au mieux leurs démarches vers les entreprises. Ensemble les partenaires du PTI s'engagent à développer plusieurs axes d'intervention.

### **Faciliter la montée en compétences des publics et développer l'accès à la formation en :**

- **Renforçant la contribution du Département aux diagnostics sur les besoins en formation** que réalise annuellement Pôle Emploi. Il s'agit de mettre en place des diagnostics partagés, associant les différents acteurs concernés par le futur Plan National d'Investissement sur les Compétences. Cette meilleure articulation passera notamment par un renforcement du dialogue de gestion entre Pôle Emploi et le Département, via des instances régulières pour bien structurer la coopération entre les deux institutions et prendre en compte la question de la montée en compétences des publics accompagnés par le Département.
- **Associant le Département au diagnostic compétences/emploi/formation** réalisé par la Région, pour mieux prendre en compte les besoins des publics les plus fragiles et en mutualisant les analyses et les données disponibles sur les publics en insertion et leurs besoins en formation. Ce travail de diagnostic suppose que le Département développe une véritable démarche d'analyse des besoins de ces publics. De son côté, la Région pourrait faire bénéficier les équipes du Département de sa connaissance des besoins des entreprises et des branches professionnelles.
- **Élaborant une stratégie concertée** pour développer **des actions de formation et d'accès à l'emploi**, y compris sous la forme d'expérimentations (comme par exemple des ateliers image, outils numériques).
- **Capitalisant sur les besoins** en termes de formation **pour les filières métiers concernant directement le Conseil départemental** (Aide à domicile, personnels des EHPAD) notamment dans une perspective de développement de la Valorisation des Acquis et de l'Expérience.
- **Étendant les possibilités de prescription de formations sur le PRF** à l'ensemble des référents existants (CCAS et associations), et pas seulement aux ALIE et en **habilitant l'ensemble des référents à prescrire** l'accès aux formations individuelles.
- **Faisant mieux connaître les actions et dispositifs infra-qualifiants** ouverts aux publics adultes et BRSA.
- **Mettant en place des expérimentations** pour favoriser l'insertion des publics (bénéficiaires du rSa, réfugiés). Des réflexions conjointes avec le Département pourront être menées sur l'accès à une formation linguistique adaptée pour les réfugiés notamment dans une perspective d'insertion professionnelle.
- Développant l'implication du département dans les EMA (Espaces Métiers

Aquitains) comité de pilotage et animations.

- **Pérennisant et ajustant la stratégie Région-Département autour des chantiers formation qualification Nouvelle chance.** Il s'agit notamment d'examiner la possibilité de faire évoluer les modalités de co-financement de la part du Département (au-delà des seuls BRSA) et en revoyant le pilotage opérationnel de ces chantiers dans le cadre du fonctionnement des SDSel, de manière à ce que le Département puisse s'inscrire dans un suivi de ces chantiers commun avec la Région.

### **Développer le recours aux séquences d'immersion chez les employeurs.**

Pour cela, la possibilité de **mettre en place une délégation permettant au Département d'être prescripteur direct sur l'outil PMSMP sera examinée**, afin d'en faciliter l'accès aux bénéficiaires non suivis en référence unique par Pôle Emploi. L'objectif partagé des deux institutions est bien de faciliter l'accès à la PMSMP pour les BRSA et les publics fragiles qui ne sont pas suivis par Pôle Emploi. Pôle Emploi vérifiera les conditions juridiques pour une ouverture des prescriptions ou, le cas échéant, mettra des solutions alternatives pour simplifier le processus de prescription.

### **Renforcer la coordination des partenaires autour de l'Insertion par l'Activité Économique en :**

- **Mettant en place une réflexion stratégique entre financeurs** sur le développement de l'IAE. Il s'agirait de réunir les acteurs clés que sont l'État, la Région, le Département et Pôle Emploi pour réfléchir aux évolutions à apporter à ce secteur. Cette instance, complémentaire du CDIAE actuel, pourrait se réunir au moins une fois par an, pour faire le bilan de l'année écoulée et envisager les perspectives pour les années à venir.
- Engageant une réflexion sur les modalités à mettre en place pour **associer les élus** et promouvoir ainsi un véritable pilotage politique de l'IAE.
- **Mettant en place des temps de rencontre réguliers entre les SIAE et les agents de Pôle Emploi**, pour améliorer l'interconnaissance des acteurs et la qualité des orientations vers les SIAE (dans le cadre de l'animation des CTA). Pôle Emploi va **renforcer l'organisation des CTA**. Cette instance sera toujours réunie a minima chaque trimestre à l'initiative du directeur d'agence de Pôle Emploi, sur la base d'un calendrier partagé entre les principaux financeurs de l'IAE. Les services territoriaux du Département seront systématiquement conviés à ces réunions.

### **Renforcer la coopération avec les acteurs du monde économique :**

- **Mettant en place une instance régulière** (par exemple tous les 6 mois) réunissant les acteurs institutionnels majeurs intervenant **sur le champ de l'ESS** pour

coordonner les initiatives et faciliter la mise en place de projets structurants (comme le plan fibre optique).

- **Conventionnant** avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat **pour** :
  - **Faciliter la mise en relation** des publics fragiles sur les offres d'emplois qu'elle identifie.
  - **Valoriser et rendre lisible la bourse de l'alternance** mise en place par la Chambre et financée par la Région.
  - **Rendre lisible les actions de la Chambre en faveur des publics fragiles** (NEET et non-NEET) pour accéder à des actions en faveur de l'entrepreneuriat et de l'accès à l'emploi.
  - Faciliter la participation des ressortissants de la Chambre de Métiers à **un « club de TPE/PME »** que mettraient en place le Département et ses partenaires.

**Développer une culture commune « emploi » : mise en place d'un séminaire départemental annuel** afin de réunir l'ensemble des référents et des conseillers emploi pour partager les besoins en recrutement et les évolutions de métiers. Ce temps fort départemental pourrait ensuite être prolongé à l'échelon territorial, sous un format opérationnel. A terme, l'enjeu est de diffuser une culture « emploi » à l'ensemble des référents de parcours.

## Les fiches actions

**Fiche projet 8 :** Renforcer la coordination des acteurs dans le diagnostic des besoins des publics

**Fiche projet 9 :** Développer l'accès à la formation et à la connaissance des métiers

**Fiche projet 10 :** Renforcer la coordination des partenaires autour de l'IAE

**Fiche projet 11 :** Renforcer la coopération avec les acteurs du monde économique

**Fiche projet 12 :** Développer une culture partagée de l'emploi



## Renforcer la coordination des acteurs dans le diagnostic d

### Les objectifs visés

- Croiser les grandes démarches de diagnostic existantes afin de mieux identifier les besoins des entreprises et des filières en termes de compétences.
- Mettre en perspective ces éléments de diagnostic avec les profils des publics afin d'adapter au mieux l'offre de montée en compétences et d'accompagnement.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Elaborer un diagnostic partagé compétences/emploi/formation et faire évoluer les commandes et dispositifs en conséquence	<b>Département Région Pôle Emploi</b>
2	Associer le département à l'élaboration du Plan Investissement Compétences (PIC)	<b>Département Région Pôle Emploi</b>

### Les indicateurs d'évaluation

Indicateur **quantitatif** :

Nombre de réunion de concertation ; nombre de besoins identifiés.

## Les besoins des publics

### Les résultats attendus au terme du PTI

- Des échanges réguliers entre les producteurs de diagnostic.
- Une formalisation des besoins par le Département en termes de montée en compétences.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Annuellement	Travailler un diagnostic partagé croisant les éléments sectoriels issus des travaux régionaux avec les branches et grands secteurs d'activités et les caractéristiques territoriales du marché de l'emploi local.	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
1 <sup>er</sup> semestre 2018 (PIC amorçage) 2019, 2020, 2021, 2022 (PIC).	Club insertion réseau idéal	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

#### Indicateur **qualitatif** :

Nombre de besoins intégrés (réponse formation, évolution de dispositif, mise en place d'expérimentation).

## Développer l'accès à la formation et à la connaissance des

### Les objectifs visés

- Connaître les dispositifs régionaux et s'en saisir.
- Développer ses connaissances du marché de l'emploi et des métiers porteurs localement à court, moyen voire long terme.
- Etre acteur avisé de l'information, orientation et de la mise en place d'actions pour ses publics.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Ouvrir la prescription PRF AS des référents du CD64 (ALIE mais aussi CCAS, associations)  Habiller l'ensemble de ces référents à prescrire sur les aides individuelles	<b>Département Région</b>
2	Mettre en place une instance d'échanges, de réflexion et d'élaboration d'actions à développer favorisant l'accès à l'emploi (orientation, formation, emploi)	<b>Département Région</b>
3	Impliquer les agents du Conseil départemental dans les réunions FPC du Conseil régional : échanges de pratique ; suivi d'action(s) etc.	<b>Département Région</b>

## Les résultats attendus au terme du PTI

- Professionnalisation des acteurs de l'accompagnement.
- Qualité de la remontée des besoins permettant la mise en place d'actions ou l'évolution des dispositifs régionaux.
- Qualité de la prescription.
- Meilleure insertion des publics.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
2 <sup>e</sup> semestre 2018	Développer l'information sur les différents dispositifs régionaux : PRF AS qualifiant et infra-qualifiant (actions, contenus), dispositifs (règlements d'intervention) auprès de personnes relais identifiés au sein du CD64, en réunion d'équipe.	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> semestre 2018 Années suivantes	Se saisir des opportunités à venir du PIC amorçage et des appels à projet innovation et initiative territoriale de la Région.  Ex. d'une problématique soulevée sans réponse à ce jour : FLE pour public d'un niveau supérieur au niveau IV.	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018 et années suivantes	Remettre en place des réunions FPC thématiques : prescription, orientation, accompagnement  Identifier des agents du Département « référents » sur les suivis d'actions et membres des comités de suivi.	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

4	Travailler sur les besoins quantitatifs et qualitatifs dans les filières métiers concernant directement le CD64 : aide à domicile, personnels EHPAD, petite enfance mais aussi sur des engagements conjoncturels particuliers comme l'installation de la fibre optique (marché clausé)	<b>Département Région</b>
5	Mettre en place des actions pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des réfugiés	<b>Département Région Etat</b>
6	Intégrer le CD64 dans les comités de pilotage des Espaces Métiers Aquitains et développer leur implication dans les animations orientation et métiers	<b>Département Région</b>
7	Pérenniser et ajuster la stratégie autour des chantiers formation qualification Nouvelle Chance	<b>Département Région</b>
8	Développer l'acculturation des professionnels de l'accompagnement sur les métiers, les secteurs porteurs, le marché du travail...	<b>Département Région Pôle Emploi</b>

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs **quantitatifs** :

Nombre de prescriptions CD ; Nombre d'aides individuelles CD ; Nombre de participations aux réunions initiées par la Région; participations aux comités de pilotage et animations EM.

2 <sup>e</sup> semestre 2018 et années suivantes	<p>Établir un état des lieux des besoins en emplois, compétences. Une GPECT sectorielle sur les métiers du sanitaire et social, pilotée par le Département, pourrait être mise en place.</p> <p>Mettre en place un plan d'action pour y répondre : attractivité des métiers avec organisation événementiels ; actions de formation (modules spécifiques, parcours qualifiants), VAE, rapprochement de l'offre et de la demande (type job dating)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> semestre 2018 Années suivantes	Se saisir des opportunités du PIC amorçage et l'appel à projet innovation à venir de la Région	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018 et années suivantes	<p>Participer aux comités de pilotage des EMA.</p> <p>S'impliquer dans les animations des EMA et sur les événementiels liés à la découverte des métiers pour le public mais aussi pour les professionnels eux-mêmes</p>	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2 <sup>e</sup> semestre 2018 Années suivantes	Définir de nouvelles modalités de co-financement et un nouveau pilotage opérationnel dans le cadre de la nouvelle organisation départementale (SDSEI)	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2 <sup>e</sup> semestre 2018 Années suivantes	<p>Tenir des « commissions formation emploi » sectorielle ou conjoncturelle</p> <p>Développer via les EMA des actions spécifiques de connaissance des métiers à destination des professionnels</p> <p>Mettre en place un séminaire annuel en partenariat avec Pôle Emploi sur les secteurs porteurs sur nos zones d'emplois.</p>	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

#### Indicateurs **qualitatifs** :

Nombre d'entrées en formation ; Nombre d'aides individuelles acceptées ; Nouvelles actions mises en place ; Evolution des prescriptions sur les métiers du sanitaire et social ; Nombre d'abandons en cours de formation ; Insertion dans l'emploi

## Renforcer la coordination des partenaires autour de l'IAE

### Les objectifs visés

- Favoriser le retour vers l'emploi ordinaire des bénéficiaires de l'IAE.
- Capitaliser les bonnes pratiques d'accompagnement.

Actions opérationnelles		Pilote(s) Principaux acteurs associés
1	Réunir à minima deux fois par an un Comité Technique d'Animation sur les trois territoires du département	<b>Pôle Emploi</b>
2	Favoriser une participation active aux CTA de tous les partenaires de l'IAE et notamment des accompagnateurs socio-professionnels	<b>ETAT/SIAE</b>

### Les indicateurs d'évaluation

Indicateur **quantitatif** :

Nombre de CTA organisés.

## Les résultats attendus au terme du PTI

- Améliorer le suivi des parcours des publics bénéficiaires de l'IAE.
- Augmenter le nombre de reprises d'emploi des bénéficiaires de l'IAE.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Dès Janvier 2018	Partager les procédures définies par les accords cadre	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
	Renforcer le suivi et la gestion des fins de parcours  Echanger sur les dispositifs mobilisables par les SIAE  Partager les bonnes pratiques qui permettent de favoriser le retour vers l'emploi ordinaire des bénéficiaires de l'IAE  Partager les informations sur le marché du travail local, les dispositifs de formation et les calendriers des formations à venir sur chaque territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

### Indicateurs **qualitatifs** :

- Augmentation du nombre de bénéficiaires de l'IAE.
- Augmentation du nombre des sorties IAE pour entrer en formation qualifiante et/ou diplômante.
- Augmentation du nombre de reprises d'emploi dans le marché ordinaire des bénéficiaires de l'IAE.

**Renforcer la coopération avec les acteurs du monde écono**

**Les objectifs visés**

- Favoriser la coordination des opérateurs pour une complémentarité des actions et favoriser la lisibilité des outils existants.
- Favoriser la recherche d'offres utiles pour les publics les plus en difficultés.
- Travailler sur les besoins d'emploi et accompagner les entreprises dans l'identification de ces besoins d'emploi, la formulation des offres.
- Travailler sur l'attractivité de certains métiers et l'adaptation des offres (emploi partagé).
- Positionner le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) dans son rôle de passerelle vers le secteur économique et en particulier la structuration du partenariat avec les GEIQ.
- Valoriser les réussites dans différents secteurs pour donner du sens à ce rapprochement avec les entreprises.

<b>Actions opérationnelles</b>		<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Diagnostic sur les besoins et plan d'action en faveur du rapprochement avec les acteurs économiques	<b>Département et ETAT</b>
2	Développer des actions en faveur des entreprises suite au plan d'action Convention cadre avec les GEIQ autour d'un plan d'actions pour optimiser le rapprochement avec les entreprises adhérentes et les opportunités d'emploi Développer les clauses sociales dans les marchés sur tout le département	<b>Département et ETAT</b>

**Les indicateurs d'évaluation**

Indicateurs **quantitatifs** :

- Nombre de mise en emploi des publics.
- Nombre d'entreprises mobilisées.
- Indicateurs sur les métiers en tension.
- Nombre d'heures clausées sur marchés publics dont ceux du Département.
- Nombre de bénéficiaires positionnés sur les clauses et nombre de parcours construits suite aux clauses d'insertion.

## Les résultats attendus au terme du PTI

- Optimiser les retours à l'emploi des publics en insertion.
- Mutualiser les opportunités d'emploi en faveur des publics en insertion du département.
- Développer un partenariat avec les acteurs économiques.
- Avoir une lisibilité des offres d'emploi en faveur des publics en insertion.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
2018	Marché auprès d'un prestataire dans le cadre du FAPI	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018	Plan d'actions sur plusieurs axes en faveur de professionnels et des publics	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018-201	Mobilisation des facilitateurs clauses dans tout le département et animation départementale	

### Indicateurs **qualitatifs** :

- Modalités de partenariats, actions favorisant la mutualisation des moyens.
- Coordination des acteurs sur les territoires.
- Partenariat avec les entreprises structuré.

## Développer une culture partagée de l'emploi

### Les objectifs visés

- Mieux partager la connaissance du marché du travail local.
- Favoriser la synergie des acteurs autour des projets emploi du territoire.

Actions opérationnelles		Pilote(s) Principaux acteurs associés
1	Informier régulièrement les acteurs sur l'évolution de la conjoncture économique locale	<b>Pôle Emploi et Département</b>
2	Informier sur les métiers et compétences recherchées par les employeurs du territoire	<b>Pôle Emploi et Département</b>
3	Informier les acteurs sur les outils Pôle emploi mis à disposition de tous (pole-emploi.fr, emploi.org, emploi store, CLARA, MRS, ateliers...)	<b>Pôle Emploi</b>
4	Informier les acteurs sur les outils disponibles Organiser des réunions thématiques sectorielles	<b>Région</b>

### Les indicateurs d'évaluation

Indicateur **quantitatif** :

Nombre d'ateliers thématiques organisés.

## Le résultat attendu au terme du PTI

- Améliorer le retour à l'emploi des publics les plus fragiles.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Dès 2018	Mettre en place un programme d'ateliers d'information thématique à destination des acteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
	Présenter l'étude BMO Diffuser le dossier trimestriel Reprises d'emploi	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
	Diffuser la lettre MRS aux SDSel	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
Dès 2019	Réunions organisées par la région en fonction des besoins des territoires Diffusion des documents stratégiques par secteurs professionnels	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Indicateur **qualitatif** :

Nombre de participants aux ateliers.

## Axe 4

### Des outils à développer pour mieux répondre aux besoins

Les parcours d'insertion doivent pouvoir s'appuyer sur une boîte à outils permettant de les faire progresser dans les meilleures conditions possibles. Les outils et ressources à mobiliser sont nombreux, puisqu'ils **visent de nombreux aspects de la vie quotidienne** (le logement, la garde d'enfants, les actions de soutien à la parentalité etc.). Ces différents outils relèvent pour la plupart de dispositifs de droit commun, le PDI et le PTI doit **faciliter leur mobilisation**.

#### Rappel des orientations du PDI

4 thématiques d'intervention sont plus particulièrement renforcées.

**Le soutien à la mobilité** est un axe de travail particulièrement important pour les territoires ruraux et périurbains, où les moyens de transports peuvent faire défaut. Le développement de la mobilité fait appel aux compétences et aux ressources de multiples partenaires, et doit donc être traité dans le cadre des Pactes Locaux Territoriaux d'Insertion. Au titre du PDI, le Département s'engage :

- À inscrire cette thématique dans la feuille de route de **chaque PTLI**, en prévoyant des actions partenariales spécifiques.
- À travailler sur la mobilité physique, mais également sur **les représentations liées à la mobilité** ;
- À capitaliser sur **les expériences de plateforme mobilité** qui sont initiées sur plusieurs territoires.
- À **développer l'information et la communication** sur les offres existantes, en s'appuyant notamment sur les Maisons des Services Aux Publics (MSAP) et les SDSel, qui peuvent travailler en proximité avec les personnes.
- À lancer un appel à projets départemental pour construire des plateformes mutualisant les ressources (mise en place d'un groupe projet au niveau départemental, comprenant notamment le Département, Pôle Emploi et la Région).
- À garantir la mobilisation de moyens financiers permettant de soutenir la mobilité dans le cadre de la recherche d'emploi, dans des situations bien identifiées.

**L'accès aux soins** reste également une problématique importante pour les publics fragiles, qu'ils soient adultes ou plus jeunes. L'accès aux droits, pour bénéficier d'une bonne prise en charge, doit encore faire l'objet de plans d'actions pour faciliter l'accès aux bilans de santé gratuits. Au-delà de la santé physique, le Département (en lien avec les partenaires dont c'est la compétence) souhaite favoriser l'accès à la prise en

charge pour les problématiques psychiques :

- En développant un partenariat départemental avec l'ARS pour articuler au mieux les actions du PDI en matière de santé avec les dispositions prévues dans le Programme Régional pour l'Accès et la Prévention aux Soins (PRAPS).
- En se rapprochant de la CPAM, pour faciliter la mise en place de démarches de prévention et le recours aux consultations gratuites.
- En mettant à plat les ressources mobilisables au sein des Services Départementaux de Solidarité de l'Emploi et de l'Insertion (infirmières disponibles), pour construire et suivre des parcours santé.
- En formalisant sur chaque territoire les possibilités de prise en charge pour les publics souffrant de problématiques psychiques.

**L'accès et le maintien dans le logement** constituent une composante essentielle de la politique d'insertion. Le Département dispose d'un outil privilégié pour articuler au mieux les mesures en faveur du logement et les parcours d'insertion : le Programme Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

En matière de **développement du lien social**, les acteurs partagent un même constat : de nombreuses personnes souffrent d'isolement social, notamment en zone rurale. Cette situation est préjudiciable pour leur insertion, que cela soit en matière de santé, de participation à la vie citoyenne et d'insertion professionnelle. En lien avec ses partenaires, le Département s'engage :

- À intégrer cette question dans l'ensemble des Pactes Territoriaux pour l'Insertion, en en faisant un objectif structurant pour assurer la mobilisation des personnes, dans une perspective d'inclusion sociale, citoyenne et de retour à l'emploi.
- À faciliter la mobilisation de l'ensemble des moyens de droit commun : centres sociaux, Espaces de Vie Sociale, réseau associatif, dispositifs des CCAS, actions collectives diverses etc. Le maillage partenarial sur chaque territoire est essentiel et doit faire partie de la feuille de route de chacun des territoires en matière d'insertion.
- À développer de nouvelles actions, en cherchant à inscrire les personnes dans la vie associative, le bénévolat et la participation à des actions collectives. Le Département facilitera l'organisation d'une offre d'actions collectives par la mobilisation de son ingénierie et de ses équipes territoriales.

## Les engagements des partenaires impliqués

### Développer la dimension éducative dans les actions d'aide alimentaire en :

- **Développant, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, des actions à visée éducative** dans les structures habilitées pour l'aide alimentaire, de manière à travailler sur des axes santé, éducation budgétaire, insertion etc. Il s'agirait de travailler progressivement dans une logique prévention/éducation. La CPAM pourrait contribuer au développement de ces actions, notamment sur le plan de l'équilibre nutritionnel (mise en place d'ateliers).
- Travaillant **sur un projet social structurant** pour une insertion globale pour les publics les plus fragiles et notamment ceux qui ne disposent pas de lieux pour cuisiner. Ce travail s'effectuera dans le cadre de la loi Garot sur les surplus alimentaires non distribués et à partir des enseignements des expériences menées localement (Bocaux solidaires, AVA).

### Mieux articuler les dispositifs d'aide au logement avec la politique d'insertion en :

- Posant les articulations entre le PDALHPD et le PTI, afin qu'il y ait des échanges d'informations et une cohérence entre les parcours logements et les parcours insertion.
- Favorisant la mise en place d'une plateforme numérique d'information à destination de tous les professionnels de l'accompagnement, afin d'améliorer leur connaissance des différents dispositifs liés au logement et de bénéficier d'une veille sociale sur les difficultés des personnes (cf. fiche 1 du PDALHPD).
- Formalisant un guide du diagnostic social dans un parcours logement. Ce guide doit permettre d'avoir une vision globale des difficultés de la personne, y compris ses difficultés d'insertion professionnelle, pour appréhender les interventions nécessaires sur le parcours résidentiel (cf. fiche 2 du PDALHPD).
- Mettant en place une commission de coordination hébergement/logement au sein des SDSEI qui permettra de traiter, notamment avec la présence de l'Etat les situations les plus complexes. (cf. fiche 9 du PDALHPD).
- Le dispositif de sous location et tout particulièrement le FAPI est la traduction exacte de la recherche d'une articulation autour d'une personne en parcours d'insertion. Il permet de mobiliser les acteurs du logement, de l'emploi, du social et de la santé sur un même objectif de rendre la personne autonome. (cf. fiche 12 du PDALHPD).

### Mettre en place une stratégie concertée sur la question de l'insertion des réfugiés en :

- **Développant une instance de concertation et de coordination territoriale dans le cadre du pilotage de cette politique par l'Etat** qui permettrait de faire le point sur la question de l'insertion des publics réfugiés. Cette instance traitera également de l'offre linguistique existante pour coordonner les réponses et les

moyens.

- Mettant en place une réflexion concertée sur **le processus d'orientation des réfugiés**, afin de ne pas systématiquement les orienter vers un parcours de type social au prétexte qu'ils maîtrisent mal la langue française.
- **Mettant en place en lien également avec la Région et la Direccte des prestations linguistiques** adaptées permettant de travailler simultanément la question de l'emploi et de la langue.

**Soutenir le développement du lien social, notamment en renforçant les liens avec les centres sociaux.** L'enjeu est de rendre lisible l'offre des centres sociaux sur les territoires, afin que celle-ci soit mieux prise en compte par les acteurs territoriaux, notamment dans le cadre de l'élaboration de la déclinaison territoriale du PTI.

**Favoriser l'accès aux soins**, notamment à travers l'élaboration d'une convention-cadre entre le Département et la CPAM en :

- Organisant la prise de contact entre les délégués PLANIR et le Département et faciliter la mise en place d'une démarche territorialisée permettant aux interlocuteurs de mieux se connaître et d'orienter les publics en renoncement de soins vers la plateforme.
- Développant des actions d'information et de sensibilisation de l'ensemble des travailleurs sociaux sur la plateforme PLANIR et les actions menées par la CPAM sur la prévention et l'accès aux soins. Dans l'objectif de faciliter le développement de cette information/communication, le Département et la CPAM pourraient organiser un séminaire annuel sur la problématique de l'accès aux soins, en lien avec d'autres partenaires.
- Facilitant les liens entre les services infirmiers du Département et la CPAM pour l'orientation des publics en renoncement de soins.
- Faisant le point sur le recours aux bilans de santé gratuits de la CPAM (via une analyse des rapports d'activité), en lien avec le Pôle Santé des SDSSeI. En fonction des résultats sur chaque territoire, construire des relations privilégiées avec le délégué PLANIR et mettre en place des actions facilitant le recours à cette offre.
- Mettant en place des ateliers santé sur les territoires.

## Les fiches actions

**Fiche projet 13 :** Développer la dimension éducative dans les actions d'aide alimentaire

**Fiche projet 14 :** Mieux articuler les dispositifs d'aide au logement avec la politique d'insertion (PDAHLPD)

**Fiche projet 15 :** Mettre en place une stratégie concertée pour l'insertion des réfugiés

**Fiche projet 16 :** Favoriser l'accès aux soins

## Développer la dimension éducative dans les actions d'aide

### L'objectif visé

Développer, en lien avec les partenaires ARS, CPAM... des actions éducatives dans les structures habilitées pour l'aide alimentaire autour de 3 axes :

- Santé,
- Education budgétaire,
- Insertion sociale et professionnelle.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	<p>Mettre en place et/ou développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des ateliers bien-être, cuisine, nutrition,</li> <li>- des ateliers budget au sein des lieux de distribution alimentaire,</li> <li>- des jardins solidaires et des formations sensibilisation</li> </ul>	<p><b>Caisse Primaire d'assurance maladie/ARS</b> Banques Alimentaires « Distributeurs de l'aide alimentaire »</p>
2	<p>Inscrire les personnes les plus fragiles dans des activités d'insertion type Ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA) autour de la récupération et la transformation d'invendus</p>	<p><b>Etat/Département</b> Associations œuvrant dans la restauration solidaire Les opérateurs de l'insertion Les communes</p>

### Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs **quantitatifs** :

- Nombre d'actions mises en place.
- Nombre de participants aux actions.
- Nombre de contrats signés.

## Alimentaire

### Les résultats attendus au terme du PTI

- Apporter un bien-être aux personnes.
- Prévenir les effets de la « malbouffe ».
- Prévenir le gaspillage alimentaire.
- Favoriser la reprise d'activité.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Année 2018, 2 <sup>e</sup> semestre	Plan régional accès à la prévention et à la santé (PRAPS) : Financements Ateliers Santé ville PAU et BAYONNE  CESF des épiceries sociales (association « Lou Mercat », Centre social « Lo Solan », Civam Fertil, Collectif Souletin, Usagers de la Pépinière, CCAS de Pau, Clinique Princess, Familles rurales, Ville de Pau, MSP Vallée d'Aspe), SDSel...	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018	Contrats AAVA  Jardins solidaires ou d'insertion...	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

#### Indicateurs qualitatifs :

- Questionnaire aux participants sur l'évaluation des actions auxquelles ils ont participé (compréhension des messages, engagements et suites à donner...).
- Résultats comportementaux peu évaluables à court terme.

## Mieux articuler les dispositifs d'aide au logement avec la p

### L'objectifs visé

Décloisonner les acteurs et les champs d'intervention en :

- favorisant la mutualisation et la diffusion de l'information,
- développant un référentiel partagé de l'évaluation sociale en matière de logement et d'hébergement,
- améliorant la coordination des acteurs territoriaux en prenant le logement comme levier à l'insertion.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Créer une plateforme unique du PDALHPD à destination des professionnels comme un outil d'informations et d'échanges. cf. fiche 1 du PDALHPD	<b>Département et Etat</b>
2	Définir et partager le cadre et les modalités d'élaboration du diagnostic social dans un parcours logement. (cf. fiche 2 du PDALHPD), et, en complémentarité, préciser l'articulation de l'accompagnement social lié au logement avec l'accompagnement de droit commun (cf. fiche 10 PDALHPD)	<b>Département et Etat</b>
3	Créer une commission de coordination « logement hébergement » territorialisée, pour rechercher des solutions d'hébergement/logement aux publics les plus en difficulté, en coordonnant l'intervention des différents acteurs.(cf. fiche 9 du PDALHPD)	<b>Département et Etat</b>
4	Clarifier la stratégie départementale du dispositif de sous location et utiliser ce dispositif comme un levier à l'insertion (cf. fiche 12 du PDALHPD)	<b>Département et Etat</b>

## Politique d'insertion (PDALHPD)

### Le résultat attendu au terme du PTI

Une connaissance partagée des missions et modalités d'intervention des différents acteurs.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
2019/2020	Groupe pluri-professionnel de travail pour déterminer les contenus de la plateforme  Voir utilisation de moyens internes ou prestataire externe	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018/2019	Moyens humains sur les temps de réflexion, de rédaction, de communication et de bilan	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018/2019	Moyens humains	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018/2020	Moyens humains Crédits FSL sur le fonds de garantie Fonds d'appui aux politiques d'insertion	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs **quantitatifs** :

- Plateforme d'information partagée : nombre de connections, utilisation réelle ou non.
- Elaboration d'un diagnostic social : nombre de dossiers irrecevables ou ajournés dans les commissions spécialisées sur le logement.
- Commission de coordination : nombre de partenaires participants régulièrement, nombre de dossiers étudiés, nombre de solutions trouvées.
- Stratégie départementale de la sous-location : nombre de sous-locations, nombre de baux ayant glissé (critères évolutifs en fonction de la définition de la stratégie départementale).

Indicateurs **qualitatifs** :

- Satisfaction des professionnels sur l'utilité de la plateforme numérique et sur sa facilité d'utilisation.
- Appropriation du guide de l'évaluation sociale par les travailleurs sociaux, satisfaction des différentes commissions.
- Participation active aux commissions de coordination, appropriation territorialisée de cet outil qui doit être utile aux différents partenaires.

**Mettre en place une stratégie concertée pour l'insertion d**

**L'objectifs visé**

Associer le Département dans l'élaboration de la politique d'insertion des réfugiés pilotée par l'Etat autour des axes suivants :

- Logement (favoriser l'accès au logement public et privé des réfugiés statutaires),
- Insertion professionnelle (formation et emploi ; prendre appui sur les dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi de droit commun et développer des réponses adaptées),
- Apprentissage de la langue (s'appuyer sur la formation obligatoire de 200 heures liée au Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) géré par l'OFII et sur les ateliers socio linguistiques complémentaires dispensés dans le département,
- Prise en charge sanitaire,
- Vie administrative.

<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
<p>1                      Participer à l'instance de concertation et de coordination territoriale dans le cadre de cette politique menée par l'Etat</p>	<p><b>ETAT</b> Département ARS CAF CPAM</p>

### Le résultat attendu au terme du PTI

Intégration réussie des réfugiés sur le territoire national.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Année 2018	<p>1 comité de pilotage restreint mensuel</p> <p>Comités de pilotage thématiques (associant des partenaires en fonction des thèmes)</p> <p><b>Emploi formation :</b> mobiliser les dispositifs en faveur des jeunes de moins de 25 ans / permettre au public réfugié d'accéder aux dispositifs de droit commun en matière d'emploi et de formation (IAE, mobilisation groupement d'employeurs, insertion en emploi direct, offre de formation AFPA...)</p> <p><b>Logement :</b> cible de 253 logements à mobiliser dans le département, accompagner à l'accès et au maintien vers et dans le logement</p> <p><b>Santé :</b> suivre les préconisations du groupe de travail ; renforcement des moyens des PASS...</p>	<p><input type="checkbox"/> Non engagé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En cours</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisé</p>

1	Participer à l'instance de concertation et de coordination territoriale dans le cadre de cette politique menée par l'Etat	<b>Etat</b> Département ARS CAF CPAM
2	Mettre en place une réflexion concertée sur le processus d'orientation des réfugiés bénéficiaire du rSa et des jeunes de moins de 25 ans  Orienter les réfugiés dans des parcours socioprofessionnels même s'ils ne maîtrisent pas la langue française	<b>Département</b>

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs **quantitatifs** :

- Logement : Nombre de logements captés, Nombre de mesures d'accompagnements vers et dans le logement.
- Emploi formation : contrats signés, parcours d'accompagnement global conclus.
- Vie administrative : situations réglées administrativement, référents nommés.
- Apprentissage de la langue : réfugiés en formation, heures réalisées.

Année 2018	<p><b>Apprentissage de la langue :</b> mobiliser rapidement les 240 heures obligatoires de formation dans le cadre du CIR, les « compétences clé », les ateliers sociaux linguistiques en complément de la formation obligatoire</p> <p><b>Vie administrative :</b> traiter les blocages administratifs rencontrés par les réfugiés statutaires au niveau de l'accès aux droits... Nommer des référents administratifs au niveau des différents services, former ces personnes pour une meilleure connaissance des réfugiés...</p>	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2018	<p>Plateformes d'orientation</p> <p>Référents uniques rSa/ALIE et PLIE</p> <p>Contrats d'engagements réciproques</p> <p>Parcours d'accompagnement global (convention Pôle emploi/CD)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Indicateurs **qualitatifs** :

- Durée des accompagnements, principales problématiques et difficultés rencontrées.
- Appréciation par les personnes accompagnées des actions dont elles ont bénéficié.

## Favoriser l'accès aux soins

### Les objectifs visés

- Développer le partenariat entre le Département et les CPAM de Bayonne et de Pau.
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins en créant des « passerelles » entre les 2 structures pour étendre :
  - le projet PLANIR (Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions et des Ruptures), visant à répondre aux situations de vulnérabilités,
  - la lutte contre le renoncement aux soins.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Signer une convention cadre départementale	<b>CPAM et Département</b>
2	Rencontrer chaque SDSEI pour présenter le partenariat, les procédures et les outils (déjà fait avec les MSD)	<b>CPAM et Département</b>
3	Former, informer, une fois par an, les travailleurs sociaux sur les offres de services et d'accompagnement de la CPA	<b>CPAM et Département</b>
4	Favoriser l'accès aux soins via le Bilan de santé avec un bilan annuel	<b>CPAM et Département</b>
5	Réaliser des Ateliers Santé (thématique à définir)	<b>CPAM et Département</b>

### Les indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs **quantitatifs** :

- Nombre de rencontres SDSEI et de personnes informées,
- Nombre de signalements PLANIR,
- Nombre de bilans de Santé.

## Le résultat attendu au terme du PTI

Des procédures et outils pour proposer un accès aux droits et aux soins.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
Jun 2018	Formalisation du contenu de cette convention	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
D'ici fin 2018	Professionnels de la CPAM et du Département incluant un chef de service et/ou référent santé du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
D'ici fin 2018	Professionnels de la CPAM et du Département incluant un chef de service et/ou référent santé du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
D'ici fin 2018	Professionnels de la CPAM et du Département incluant un chef de service et/ou référent santé du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
D'ici fin 2018	Professionnels de la CPAM et du Département incluant un chef de service et/ou référent santé du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Indicateur **qualitatif** :

Vérification des améliorations des échanges par des bilans partagés.

# Axe 5

## Pilotage, suivi et évaluation

### Rappel des orientations du PDI

#### La gouvernance du PDI

À travers ce nouveau PDI, le Département mettra en place **une gouvernance à double échelle** : départementale et territoriale.

**Au niveau départemental**, la gouvernance doit associer régulièrement les partenaires dans le cadre d'**un comité de pilotage** qui se réunit **au moins 2 fois par an**. Cette instance doit associer l'ensemble des partenaires institutionnels intervenant sur les différents champs contribuant à l'insertion des publics fragiles. L'implication des partenaires clés agissant sur le champ de la formation et de l'emploi est incontournable. Chaque institution constitue **des groupes de travail thématiques ad hoc**, qu'elle réunit pour les projets dont elle assure le pilotage.

Le comité de pilotage départemental s'appuiera également sur **une instance participative portant la voix des usagers**. Celle-ci s'inscrira dans le cadre du conseil consultatif des politiques publiques qui est mis en place par le Conseil départemental. Elle sera préparée et animée par les services du Département, afin de faciliter l'expression des usagers.

**Au niveau territorial**, le pilotage du PDI s'appuiera sur la nouvelle organisation territoriale du Département, structurée autour de **sept Services Départementaux de Solidarité et de l'Insertion** (SDSeI). L'objectif consistera à accroître l'animation territoriale et à assurer la lisibilité et le pilotage de la politique d'insertion. Celle-ci doit être articulée dans une logique d'action transversale avec l'ensemble des services et des missions du Département, notamment dans le champ de l'action sociale.

La politique insertion doit également rester lisible pour les usagers, les agents et les partenaires, afin que celle-ci reste une priorité bien identifiée. Dans cette perspective, **pour chacun de ses Services Départementaux de Solidarité et de l'Insertion** (SDSeI), le Département s'engage à :

- Mettre en place **une organisation assurant la transversalité** de la politique d'insertion et de son pilotage.
- **Animer un comité territorial des partenaires**. Réuni au moins deux fois par an, il est composé des principaux partenaires œuvrant sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle (centres sociaux et socioculturels, CCAS, PLIE, intercommunalités, Pôle Emploi, CCI ou autres représentants des employeurs, représentants de l'IAE etc.). Il élabore un diagnostic partagé (identifiant les lacunes de la politique d'insertion et pointant les synergies à promouvoir), une

feuille de route pour le territoire en matière d'insertion et assure le suivi de sa mise en œuvre.

- Mettre en place **une instance consultative des usagers dans le cadre du Conseil Consultatif des politiques publiques.**

### L'accompagnement au changement auprès des professionnels

Le Département s'engage à mettre en place une série de mesures pour accompagner le changement auprès des professionnels et des partenaires :

- **Des actions de formation ou d'échanges de pratiques** visant à renforcer la compétence des agents en charge de l'accompagnement des publics, notamment afin de mieux valoriser la dimension socioprofessionnelle et emploi de l'accompagnement.
- **La mise en place d'outils** pour faciliter l'évolution des pratiques des professionnels, que cela soit en matière de diagnostic, d'orientation, d'accompagnement, de relations à l'entreprise.
- **Le développement de nouveaux processus, et de nouvelles organisations innovantes**, pour faciliter l'évolution des postures professionnelles, mieux prendre en compte les attentes et les souhaits des usagers, et mettre en place des actions collectives.

### La communication autour du PDI

L'objectif du nouveau Programme est de **mieux faire connaître la politique d'insertion** et ses outils à l'ensemble des équipes, référents et partenaires. Cette communication revisitée permettra de mieux articuler les ressources existantes et de simplifier les offres de services. Dans cette perspective, le Département s'engage à :

- **Accompagner et développer l'usage des outils numériques.** Si tous les acteurs et les usagers ne sont pas complètement familiers des outils numériques, les études réalisées sur le sujet montrent qu'une majorité des personnes ont accès à ces outils et que leurs usages se développent. La dématérialisation croissante de nombreux services et de procédures administratives (inscription à Pôle Emploi, demande en ligne de rSa auprès de la CAF, autres démarches en ligne mises en place par de nombreuses administrations) rend par ailleurs les usages des outils numériques incontournables. C'est pourquoi les équipes départementales et leurs partenaires chercheront à les accompagner, en concevant **un accompagnement à l'usage des services numériques** à l'échelle de chacun des territoires infra-départementaux (en lien avec les centres sociaux et les acteurs impliqués dans l'accès au numérique). Le Département s'appuiera également sur ces outils pour **faciliter les échanges entre les personnes accompagnées et leurs référents.**

- **Développer un portail internet** destiné aux prescripteurs et aux personnes accompagnées, afin de faciliter la communication autour des différentes offres existantes et d'informer autour de leur actualité. Il permettra de décrire les offres existantes par territoire et de positionner les personnes pour qui elles constituent une réponse pertinente.
- **Structurer des immersions de professionnels** dans les différentes institutions et structures, pour faciliter l'interconnaissance et comprendre les contraintes propres à chaque organisation. Afin de faciliter ces échanges, le Département construira avec l'aide de ses partenaires un « programme d'immersions ». Ces immersions pourront donner lieu à des séances de restitution, de manière à ce que les collègues des agents qui ont vécu ces expériences puissent en tirer des enseignements.

### Le suivi et l'évaluation du PDI

Les modalités de suivi et d'évaluation sont essentielles pour assurer un pilotage du PDI dans de bonnes conditions et procéder à l'ajustement des moyens et des outils. Pour être efficace, ce processus doit être **continu, outillé et partagé**. Sur la durée du PDI, le Département s'engage à :

- **Se doter d'un système d'information** permettant d'apprécier et d'évaluer les trajectoires des publics et l'efficacité des différentes actions d'insertion. Ce système devra intégrer des indicateurs permettant de rendre lisibles les passages entre les différentes étapes de parcours et les différents types de parcours proposés. Il devra également rendre compte de l'efficacité des parcours, notamment du point de vue de l'accès à l'emploi et à la formation.
- **Faciliter la mise en commun et l'analyse partagée des données** des différentes institutions, pour porter un regard global sur l'efficacité de la politique d'insertion. Il s'agira notamment d'assurer l'exploitation fine :
  - des fichiers de la CAF ;
  - des données détaillées de l'accompagnement réalisé par Pôle Emploi.
- **Élaborer un tableau de bord** simple et régulier permettant d'apprécier les paramètres de fonctionnement du dispositif d'insertion (notamment les flux d'entrées des publics, les délais de prise en charge, la proportion de personnes accompagnée par un référent, dans un cadre contractualisé, les types de sorties du dispositif etc.).
- **Procéder chaque année au bilan** de la politique d'insertion à l'échelle départementale et de chaque territoire. Les données relatives au fonctionnement et aux résultats obtenus devront être partagés avec l'ensemble des partenaires institutionnels, afin d'ajuster les priorités et les plans d'actions.

## Les engagements des partenaires impliqués

### Au titre de la gouvernance

Les différents partenaires signataires s'engagent à **participer activement à la gouvernance** mise en place au titre du PTI à l'échelle départementale et sur les territoires.

### Au titre du suivi de la politique d'insertion et de son évaluation

**Engager un travail sur la lisibilité des prestations dont bénéficient les bénéficiaires du rSa**, dans le cadre d'un partage d'informations entre Pôle Emploi et la collectivité. Pôle Emploi s'engage à réfléchir avec le Département sur la production régulière d'un tableau de bord concernant les BRSA accompagnés par Pôle Emploi. Les services du Département préciseront les critères attendus. Il pourrait notamment s'agir :

- Du poids des BRSA dans la DEFM.
- De la proportion de PPAE conclus.
- Des taux de sorties des publics BRSA accompagnés par Pôle Emploi.

D'un point de vue opérationnel, Pôle Emploi s'engage à procéder aux requêtes nécessaires dans son système d'information pour alimenter les indicateurs retenus avec le Département. Annuellement, Pôle Emploi et le Département produiraient ensemble une synthèse qualitative et quantitative des actions menées en faveur des BRSA.

**Organiser l'échange de données statistiques entre le Département et la CAF.** Le partenariat peut être renforcé sur cette question. Le Conseil départemental et la CAF pourraient échanger des données, en lien avec les territoires sur des publics cibles dans le cadre de la réalisation des fiches de territoires. Le Conseil départemental pourra adresser des demandes à la CAF de délivrer des données et des informations statistiques sur le profil des publics, dans les limites du cadre fixé par les dispositions de la Convention de Gestion rSa.

## Les fiches actions

**Fiche projet 17 :** Suivre et évaluer le PTI

## Suivre et évaluer le PTI

### Les objectifs visés

- Mettre en place un tableau de bord partagé permettant de suivre la mise en œuvre du PTI et d'évaluer son impact.
- Echanger entre partenaires sur la base de données objectivées sur la mise en œuvre du PTI afin d'ajuster le pilotage de la politique.

	<b>Actions opérationnelles</b>	<b>Pilote(s)</b> Principaux acteurs associés
1	Constituer un outil permettant de visualiser la mise en œuvre du PTI  Définir un processus partenarial permettant de rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des actions.	<b>Département</b>
2	Définir un nombre restreint d'indicateurs clés permettant de rendre compte des effets de la politique d'insertion.	<b>Département</b>

### Les indicateurs d'évaluation

Indicateur **quantitatif** :

- Nombre de partenaires alimentant le dispositif de suivi et d'évaluation.

## Le résultat attendu au terme du PTI

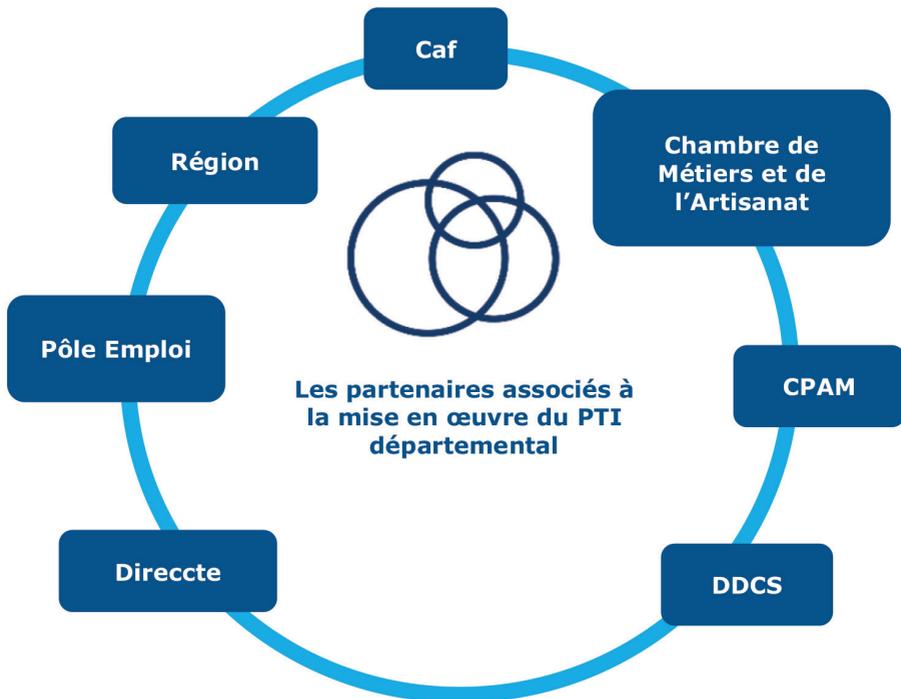
Alimentation régulière d'un tableau d'indicateurs permettant d'apprécier l'impact de la politique menée.

Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi (à actualiser pendant le PTI)
2018	Réunion d'un groupe de travail à l'initiative du département pour valider les outils relatifs au suivi d'activité du PTI	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2019	Proposition par le Département en lien avec ses partenaires d'indicateurs clés et d'un processus de collecte d'information (par exemple étude de cohorte)	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

### Indicateurs **qualitatifs** :

- Participation et présence des membres du comité de pilotage.
- Modalités d'utilisation des outils de suivi du PTI et des indicateurs d'impact par le COPIL.

# SIGNATURE DES PARTENAIRES



**Pour le Département**

**Pour la Direccte**

**Pour la DDCS**

**Pour la Région**

**Pour Pôle Emploi**

**Pour la Caf**

**Pour la CPAM**

**Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**



# INSERTION

## Département des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

4, allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex



PLUS PROCHE,  
PLUS SOLIDAIRE

---

SOLIDARITÉ